



signature d'une convention d'indivision lors de mon divorce

Par **angelnat**, le **24/01/2010** à **23:04**

J'ai divorcé il y a 3 ans. Nous avons avec mon ex mari une maison issue d'un héritage venant de ma famille. J'ai donc 75 % des parts et lui 25 % .

Pour le bien être de mes enfants qui sont en garde alternée, j'ai accepté que mon ex mari reste dans la maison et nous avons signé une convention d'indivision qui est valable jusqu'en 2012.

Il paye le crédit en cours.

Mon ex mari va prochainement se remarier. je lui ai donc fait part de mon désir de vendre la maison afin que chacun puisse récupérer ses parts, mais il refuse, il a changé les serrures de la maison, sans m'en avertir en avait il le droit ?

Dois je vraiment attendre la fin de l'indivision pour pouvoir vendre la maison en vente et récupérer ce qui m'est dû ?

Merci pour vos réponses et votre aide